



République Française
Département SEINE ET MARNE
Commune de Bourron Marlotte

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	21

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
Le : 06/03/2026
Et
Publication ou notification du :
06/03/2026

L'an 2026, le 5 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vitor, VALENTE Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 18/02/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2026.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves, Mme SCHAPPACHER Karine

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CERCEAU Christelle à Mme DUWEZ Nathalie, M. KECK Frédéric à Mme LOTT Myriam

Absent(s) : M. BALOUZAT Alain, M. CAPOIS Guillaume

A été nommé(e) secrétaire : M. BUIRON Alain

CM2026_02 - Sollicitation d'une aide financière au titre de toutes subventions d'État 2026 pour la Rénovation d'une Partie de la Toiture de l'École Maternelle

Monsieur le Maire rappelle que l'école maternelle Charles Moreau-Vauthier a été construite dans les années 1990. Malgré un entretien régulier, des infiltrations ont été constatées provenant de la toiture au niveau du hall d'accueil et des couloirs desservant les classes de petite, moyenne et grande section. La couverture du préau en polycarbonate est également très usée.

Considérant que dans la mesure où le taux de subventionnement est de 80 %, l'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Juillet 2026
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : Août 2026

.../... (suite de la délibération n°CM2026_02)

RECETTES		
Moyens financiers : aides publiques	Montant HT	Taux
État - (sélectionner conformément à la délibération) Toutes subventions État (DETR , DSIL, FONDS VERT)	61 682,58 € Le montant se calcule par application du taux sur le montant HT de l'opération.	80 %
État - autre (préciser) Envisagé ☐ sollicité ☐ acquis ☐	€	%
Conseil Régional (préciser) Envisagé ☐ sollicité ☐ acquis ☐	€	%
Conseil Départemental (préciser) Envisagé ☐ sollicité ☐ acquis ☐	€	%
Autres (préciser) Envisagé ☐ sollicité ☐ acquis ☐	€	%
Total aides publiques	61 682,58 € <i>(à compléter)</i>	80 % <i>(à compléter)</i>
Emprunts Banque des territoires ☐ autre ☐	€	%
Ressources propres	15 420,64 €	20 %
Total général <i>(à compléter)</i>	77 103,22 € HT <i>(2 chiffres après la virgule)</i>	100,00%

Considérant que le coût prévisionnel est estimé à 77 103,22 € HT, soit 92 523,86 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver :

- La réalisation du projet présenté, estimé à 77 103,22 € HT
- Le plan de financement exposé ci-dessus

Et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière au titre de toutes subventions d'État pour 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **autorise** à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter une aide financière au titre de toutes subventions d'État pour 2026 afin de rénover une Partie de la Toiture de l'École Maternelle.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,
Alain BUIRON

A Bourron-Marlotte, le 06/03/2026



Le Maire,
Vitor VALENTE